

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Vingt-Cinq du mois de Septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PARTICIPATION D'UNE
DÉLÉGATION D'ÉLUS ET DE
CADRES DE LA VILLE AU 101^{ème}
CONGRÈS DES MAIRES ET DES
PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉS DE
FRANCE DU 19 AU 22 NOVEMBRE
2018**

CM-2018-4S-CAB-65

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-18 ;

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 15 avril 1992, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et au régime indemnitaire des élus locaux ;

Vu la délibération n°7 en date du 24 octobre 1996, relative à la participation au congrès de l'Association des maires de France ;

Considérant que le 101^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France se tiendra à Paris du 19 au 22 novembre 2018 ;

Considérant la volonté de la municipalité de prendre part aux réflexions menées au niveau national sur des problématiques liées à la vie des collectivités locales ;

Considérant que des échanges sur les problématiques spécifiques aux collectivités ultramarines seront menés au Sénat, que des sujets intéressant l'ensemble des collectivités seront elles, menées à la porte de Versailles sous forme d'ateliers, de points infos de débats ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la participation d'une délégation d'élus et de cadres de la Ville, conformément à la liste jointe à la présente délibération, au **101^{ème} Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalités de France** sous le thème **"SERVIR LE CITOYEN ET AGIR POUR LA RÉPUBLIQUE"**.

Article 2 : De composer la délégation conformément à la délibération n°7 en date du 24 octobre 1996, actant le principe de la participation annuelle de 6 élus en moyenne, en plus du maire et de 2 agents, de sorte qu'au terme de la mandature les 35 conseillers auront participé au Congrès des Maires.

Article 3 : De rembourser les frais de missions des élus sur la base des frais réels engagés avec présentation d'un état de frais conformément à l'article L.2123-18 du code général des collectivités territoriales et la circulaire du Ministère de l'intérieur en date du 15 avril 1992.

Article 4 : D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 5 : D'imputer la dépense au budget 2018 de la Ville.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

2 8 SEP. 2018

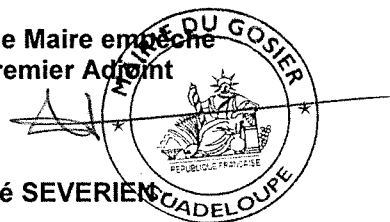
Et publication ou notification
le

2 8 SEP. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 25 septembre 2018

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN

101^{ÈME} CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE, DU 19 AU 22 NOVEMBRE 2018

Délégation de la Ville du Gosier

Membres élus et du Cabinet :

- M. Jean-Pierre DUPONT, Maire ;
- M. José SEVERIEN, 1^{er} Adjoint au Maire ;
- M. Christian THENARD, 5^{ème} Adjoint au maire ;
- Mme Nadia CELINI, 6^{ème} Adjointe au maire ;
- M. Patrice PIERRE-JUSTIN, 9^{ème} Adjoint au maire ;
- Mme Paulette LAPIN, 10^{ème} Adjointe au maire ;
- Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN, Conseillère municipale ;
- Mme Maguy THOMAR, Conseillère municipale ;
- M. Fabrice JACQUES, Conseiller municipal ;
- M. Cédric CORNET, Conseiller municipal ;
- Mme Lise COUDOUX, directrice de Cabinet.

Membres administratifs :

- Mme Corinne GÉRION, Directrice Générale des Services ;
- Mme Cathy TONTON, directrice des Ressources Humaines.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Participation d'une délégation d'élus et de cadres de la Ville au 101ème congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France du 19 au 22 novembre 2018.

Date de transmission de l'acte : 28/09/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 28/09/2018

Numéro de l'acte : CM20184SCAB65 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180925-CM20184SCAB65-DE

Date de décision : 25/09/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres